

## Informations clés pour l'investisseur

Le présent document fournit aux investisseurs des renseignements clés sur ce fonds. Ce n'est pas un document de commercialisation. Ces renseignements sont exigés par la loi afin de vous aider à comprendre la nature et les risques d'un investissement dans ce fonds. Nous vous conseillons de les lire afin d'être en mesure de prendre une décision d'investissement en connaissance de cause.

### BPI Africa – BPI Africa Class I EUR

#### un compartiment et une classe de BPI Global Investment Fund (ISIN: LU0638552355)

BPI Global Investment Fund est géré par Caixabank Asset Management Luxembourg S.A.

#### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du compartiment est de fournir aux actionnaires une appréciation du capital à long terme basée sur la répartition des risques et la croissance potentielle future. Le compartiment investira principalement dans des titres émis par des sociétés africaines (sociétés ayant leur siège social en Afrique ou répertoriées sur les marchés des pays africains) ou des sociétés ayant des activités importantes en Afrique.

Le Compartiment vise à produire des rendements en investissant dans plusieurs classes d'actifs, notamment des titres de participation, des actions à dividende prioritaire sans droit de vote, des obligations avec droits d'acquisition, des obligations convertibles, des warrants ou tout autre instrument financier qui attribue un droit de souscription, est convertible ou dont la performance est liée à des actions émises par des sociétés africaines et des sociétés qui ont des activités significatives en Afrique, et dans les domaines où il considère que le risque présenté est acceptable. Le Compartiment peut également investir dans des titres et des instruments du marché monétaire sur les marchés éligibles, à savoir sur les marchés suivants: Bénin, Botswana, Burkina Faso, Égypte, Ghana, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Kenya, Mali, Maurice, Maroc, Namibie, Niger, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

Jusqu'à 10 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment peut être investie dans d'autres OPCVM qui disposent de politiques d'investissement similaires.

Le Compartiment peut également utiliser des produits dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Le Compartiment ne conclura pas de contrats d'échange sur rendement global.

Le compartiment ne conclura pas d'opérations de financement sur titres. Si le compartiment effectuait des opérations de financement sur titres à l'avenir, le prospectus serait modifié en conséquence avant de telles opérations.

Le compartiment peut également détenir des liquidités à titre accessoire.

Le Compartiment poursuit une stratégie d'investissement gérée activement.

Le Compartiment ne fait pas référence à un indice de référence.

La devise de base du compartiment est le EUR.

La classe I du compartiment BPI Africa n'est pas une classe de distribution : le rendement généré par le compartiment est réinvesti afin d'accroître la valeur des parts.

Le montant minimum de souscription pour les unités de classe I est de 250 000 EUR.

Les investissements sous-jacents au Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques écologiquement durables qui sont définis par le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à faciliter les investissements durables, tel qu'occasionnellement amendé.

**Recommandation :** ce Compartiment peut ne pas être approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur argent dans les 5 ans.

#### Profil de risque et de rendement

← Rendement potentiellement plus faible			Rendement potentiellement plus élevé →				
← Risque plus faible			Risque plus élevé →				
1	2	3	4	5	6	7	

Cet indicateur est fondé sur les données historiques simulées qui peuvent ne pas être une indication fiable du profil de risque futur de cette Classe. Nous ne pouvons garantir que la Classe se maintiendra dans la même catégorie, celle-ci pouvant changer au fil du temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas que l'investissement est sans risque.

**Pourquoi cette catégorie ?** Le compartiment est dans cette catégorie spécifique parce qu'il a montré un haut niveau de volatilité.

Le risque principal auquel le compartiment fera face est la volatilité du marché, des taux d'intérêts et des devises. Un schéma approfondi de tous les facteurs de risques pourra être trouvé dans la partie 5 de la brochure « FACTEURS DE RISQUE ».

En particulier, les risques d'investissement dans les pays africains qui sont considérés comme des marchés émergents devront être pris en compte. Ces risques peuvent être, entre autres :

- Risques politiques : l'instabilité est plus forte que dans d'autres parties du monde ;

- Risques liés au pays : dépendance à des secteurs économiques spécifiques ;
- Conditions de liquidité déficientes : marchés moins liquides ;
- Risques liés aux devises et au change ;
- Risques liés à une contrepartie ;
- Risques liés à un règlement ;
- Risques liés à un dépôt ;
- Certaines considérations de législation fiscale locale ;
- Risques accrus d'effets préjudiciables de déflation et d'inflation ;
- Possibilité de limites du système judiciaire ;
- Le paiement des intérêts et des dividendes ainsi que les gains en capital concernant les valeurs mobilières des marchés émergents peuvent être soumis à des impôts à l'étranger qui peuvent être restituables ou non restituables ;
- Risques liés aux marchés frontaliers : Les marchés frontaliers impliquent des risques semblables aux investissements sur les marchés émergents, mais dans une plus grande mesure car les marchés frontaliers sont encore plus petits, moins développés et moins accessibles que les autres marchés émergents. Certains marchés africains où le compartiment investit peuvent être considérés des marchés frontaliers.

## Frais

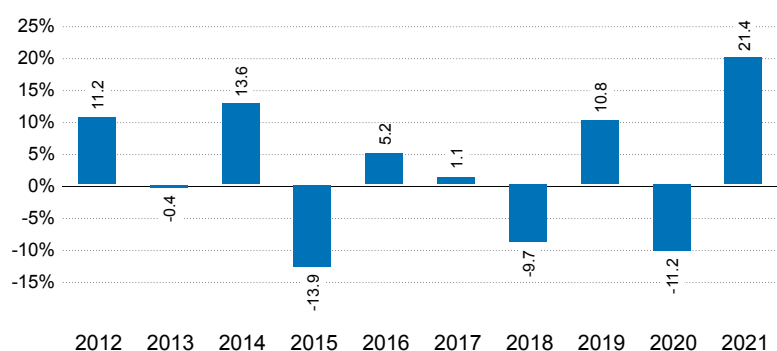
Frais ponctuels prélevés avant investissement	
Frais d'entrée	3 %
Frais de sortie	3 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par l'OPCVM annuellement	
Frais courants	1,82 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Le montant actuel des frais est basé sur les dépenses de l'exercice prenant fin au 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de rendement
- Les coûts relatifs aux transactions du portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM en achetant ou en vendant des unités dans un autre organisme de placement collectif

Les frais que vous paierez seront utilisés pour rémunérer les charges de gestion du fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution, et ces frais réduisent la croissance potentielle de l'investissement. Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans la section «Frais, commissions et charges» du prospectus de BPI Global Investment Fund.

## Performances passées



Le graphique indique les performances annuelles en EUR.

Lancement de la classe d'unités : 22 juin 2011.

Les performances passées ne peuvent garantir les performances futures.

Tous les frais ont été inclus sauf les commissions de souscription, de rachat et de conversion.

## Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch.

Des exemplaires du prospectus et des derniers rapports annuels et semestriels de l'ensemble du fonds, ainsi que d'autres informations pratiques, sont disponibles en anglais au siège social du fonds, 46b, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ou à l'adresse de correspondance, 60 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Ce document d'information clé pour l'investisseur est disponible en anglais, portugais, espagnol, allemand et français.

La dernière valeur liquidative des unités de cette classe est disponible au siège social du fonds, 46b, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ou à l'adresse de correspondance, 60 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Les investisseurs potentiels doivent s'informer sur les conséquences en matière de fiscalité au Luxembourg ainsi que dans leur pays de résidence et de domicile pour l'acquisition, la détention ou la cession de parts du fonds.

Le fonds est un fonds à compartiment proposant plusieurs compartiments dont les actifs et les passifs sont légalement distincts les uns des autres. Ce document ne décrit que la classe I du compartiment BPI Africa. D'autres classes sont disponibles au sein de ce compartiment. Le prospectus du BPI Global Investment Fund donne de plus amples informations sur ces classes.

Les conversions entrantes et sortantes entre Compartiments/Classes de parts dans BPI Global Investment Fund sont permises.

Caixabank Asset Management Luxembourg S.A. ne peut être tenue responsable de faits reposant uniquement sur une déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou incompatible avec les passages correspondants du prospectus du fonds.

**Politique de rémunération:** Les détails de la politique de rémunération à jour de Caixabank Asset Management Luxembourg S.A. sont disponibles sur <https://www.caixabankamlux.com/>. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Le fonds est autorisé à Luxembourg et réglementé par la *Commission de Surveillance du Secteur Financier*.

Caixabank Asset Management Luxembourg S.A. est autorisé à Luxembourg et réglementé par la *Commission de Surveillance du Secteur Financier*.

Ces informations destinées aux investisseurs sont exactes en date du 18/02/2022.